

Page: 1/7

#### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.09.2015

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
  - Nom du produit: R1c Conjugate additive (15.5 ml)
    - · Code du produit: 3345G
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Dispositif médical de diagnostic in vitro ou composant.
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
  - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3, Boulevard Raymond Poincaré

F-92430 Marnes-la-Coquette

Tel.: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

- · Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
  - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
  - · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Néant
    - · Pictogrammes de danger Néant
    - Mention d'avertissement Néant
    - · Mentions de danger Néant
- · 2.3 Autres dangers
  - · Résultats des évaluations PBT et vPvB
    - · PBT: Non applicable.
    - vPvB: Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Préparations
  - · Description: Mélange avec des additifs non dangereux à la concentration d'utilisation.
  - · Composants dangereux:

IGEPAL® CA-630

0,1-2,5%

Aguatic Chronic 2. H411

Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319

(suite page 2)



Page: 2/7

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 26.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.09.2015

Nom du produit: R1c - Conjugate additive (15.5 ml)

(suite de la page 1)

· SVHC

**IGEPAL® CA-630** 

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
  - Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
  - · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
  - · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
  - · Après contact avec les yeux:
  - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
  - · Après ingestion: Consulter un médecin si nécessaire.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
  - · Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
  - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter des gants à usage unique.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)



Page: 3/7

#### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 26.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.09.2015

Nom du produit: R1c - Conjugate additive (15.5 ml)

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les reactifs, même considérés comme non dangereux. Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - · Stockage:
    - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
    - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
    - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
  - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:
  - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains: Gants de protection
- Protection des yeux: Lunettes de protection

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
  - Indications générales
    - · Aspect:

· Forme: Liquide
· Couleur: Incolore
· Odeur: Inodore

· valeur du pH à 20 °C: 6,5

(suite page 4)



Page: 4/7

#### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 26.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.09.2015

Nom du produit: R1c - Conjugate additive (15.5 ml)

(suite de la page 3)

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

**d'ébullition:** Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20 °C: 1,08 g/cm³

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· **l'eau:** Entièrement miscible

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
  - · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

•		,	•	•		
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:						
26628-22-8 Azide de Sodium						
Oral	LD50	27 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	20 mg/kg (lapin)				

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)



Page: 5/7

#### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 26.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.09.2015

Nom du produit: R1c - Conjugate additive (15.5 ml)

(suite de la page 4)

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
  - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - Autres indications écologiques:
    - · Indications générales: Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
  - · PBT: Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
  - · Emballages non nettoyés:
    - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
    - Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU
  - · ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

MILI

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
  - · ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - · ADR, ADN, IMDG, IATA
    - · Classe Néant

(suite page 6)



Page: 6/7

#### Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 26.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.09.2015

Nom du produit: R1c - Conjugate additive (15.5 ml)

	(suite de la page
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	Néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	Néant

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
  - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
  - · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

(suite page 7)



Page: 7/7

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 26.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.09.2015

Nom du produit: R1c - Conjugate additive (15.5 ml)

(suite de la page 6)

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

SWITZERLAND Bio-Rad Laboratories AG Pra Rond 23 1785 Cressier

Phone: 41 61 71 79 555 Fax: 41 61 71 79 550

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

CHF